



FÉDÉRATION  
HISTOIRE  
QUÉBEC

**MÉMOIRE CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE  
TOUCHANT LE SITE DE VILLÉGIATURE DE L'ANSE AUX TRÈFLES**

**Présenté à la commission d'urbanisme et au Conseil municipal de Beaumont  
(Bellechasse)**



J.-Louis Vallée, Historien  
Comité du Patrimoine, Fédération Histoire Québec

22 juin 2017

## **Le mandat de la Fédération Histoire Québec**

Ces derniers jours, un groupe de citoyens, propriétaires d'habitations situées dans l'Anse-aux-Trèfles (municipalité de Beaumont, comté de Bellechasse), a approché le comité du Patrimoine de la Fédération Histoire Québec afin de lui faire part de leurs préoccupations concernant l'absence de réglementation stricte quant au développement résidentiel de leur secteur. Selon le ministère de la Culture et des Communications, l'Anse-aux-Trèfles est reconnue comme patrimoine de la modernité sous le nom de site de villégiature de l'anse aux Trèfles. Dernièrement, une des habitations, un ancien chalet datant de la fin des années 1930, a été achetée afin d'être démolie et remplacée par une résidence principale aux proportions démesurées par rapport aux autres habitations de l'anse. La municipalité, n'ayant pas de réglementations limitant ce genre de constructions a émis les permis nécessaires à la démolition de l'ancien chalet et à la construction de la résidence principale.

L'un des mandats de la Fédération Histoire Québec, qu'elle accomplit à travers son comité du patrimoine, est de sensibiliser les autorités à la sauvegarde du patrimoine québécois. Fondée en 1965 sous le nom de Fédération des sociétés d'histoire du Québec, la FHQ a pour mandat de regrouper les sociétés d'histoire et de généalogie ainsi que des organismes affinitaires, et de les représenter auprès d'organismes et instances politiques et sociales<sup>1</sup>. Elle s'est aussi donné comme mandat de favoriser le développement de la recherche en histoire locale, régionale et nationale, ainsi que d'en diffuser les résultats. Au point de vue patrimonial, elle travaille à préserver le patrimoine tangible et intangible du Québec. Pour y arriver, elle coopère et collabore avec les instances politiques, sociales et avec les autres organismes culturels nationaux. C'est à ce titre que nous nous permettons de nous introduire dans le débat concernant le site de villégiature de l'Anse aux Trèfles.

### **Historique et architecture du site de villégiature de l'anse aux Trèfles**

Si nous nous référons au site internet du Patrimoine culturel du Québec<sup>2</sup>, les débuts de l'utilisation du site à des fins de villégiature datent de 1916, année où fut construit par M. J.-E. Perreault, une première résidence secondaire. Ce chalet est maintenant la propriété de l'œuvre David-Déziel et sert de lieu de repos pour les prêtres du Collège de Lévis. À la fin des années 1920, des notables de Lévis ont aussi fait l'acquisition de terrains afin d'y faire construire leur résidence d'été. Au fil des ans et des générations, certaines de ces résidences sont passées aux héritiers des premiers propriétaires, alors que d'autres ont été vendues. Les bâtisseurs de l'Anse-aux-Trèfles sont Arthur Charrier (éditeur, 1927), Évariste Laflamme (courtier en valeurs mobilières, 1930), Ernest Roy (entrepreneur, 1928), Roland

---

<sup>1</sup> Fondée en 1965, la Fédération Histoire Québec (FHQ) est le plus important regroupement québécois d'organismes œuvrant dans les divers secteurs intéressés par la notion de « patrimoine culturel », qu'il s'agisse d'histoire, de patrimoine bâti, de paysages culturels, de généalogie, d'archives, d'archéologie, d'ethnologie, de muséologie, etc. Les quelque 272 organismes membres de la Fédération, dont des sociétés d'histoire bien sûr mais également des musées, des centres d'archives, des centres d'interprétation, des comités de sauvegarde et des groupes d'animation culturelle à saveur historique, rassemblent dans leurs rangs près de 52 000 membres individuels, et ce, dans toutes les régions du Québec.

<sup>2</sup> Ministère de la Culture et des Communications, Répertoire du Patrimoine culturel du Québec, *Site de villégiature de l'anse aux Trèfles*, 2010. <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=184954&type=bien#.WUvNPcZ7TVp>

Tremblay (médecin, 1939), Louis-Philippe Guay (médecin, 1933), Théodore Sirois (prêtre, 1938). À la fin des années 1960, 7 résidences d'été toutes datant des années de l'Entre-Deux-Guerres avaient été ajoutées aux 2 chalets appartenant maintenant à l'œuvre David-Déziel. En 1970, 2 nouvelles résidences secondaires s'ajoutaient du côté ouest de l'anse.

Malgré l'ajout de nouvelles résidences tout au long des décennies, une certaine harmonie architecturale existait pour chacun des édifices : hauteur d'un étage à un étage et demi, utilisation du déclin de bois (ou du bardeau d'amiante) pour le recouvrement extérieur, toits en pente à deux ou quatre eaux, construction sur pilotis. Chacun des chalets initiaux, à l'exception d'un seul, avaient été construits selon une ligne imaginaire qui reproduisait la ligne naturelle de l'anse. De plus, chaque terrain était borné, du côté du fleuve, par un muret de pierres de taille, agrémenté d'escaliers. Sur les terrains, en plus des chemins de petit gravier qui menaient aux escaliers et à la plage, un long chemin, agrémenté de pergolas de fer forgé ou de bois, passait d'une résidence à l'autre.



Figure 1 Image tirée de Google Earth

Pendant de nombreuses années, et ce jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, l'Anse-aux-Trèfles était constituée en mini société régie par des règles strictes quant à la vente des terrains et bâtiments. Jardins à l'anglaise, terrains de tennis, bail de la plage avaient pour but de sauvegarder une certaine vision de la villégiature. Les gens se côtoyaient lors d'activités communes et régulières. Certaines résidences permettaient de loger, en plus de la famille, quelques domestiques. Des cabines de bains étaient (et sont toujours) présentes près de certaines résidences et des garages. Pour toutes ces raisons, l'Anse-aux-Trèfles a été

désignée comme site de villégiature dans le Répertoire du patrimoine culturel du Québec. Généralement, ce genre de classement vise à préserver une harmonie architecturale et paysagée, mais aussi un cadre de vie.

### **Les derniers événements**

Entre 1970 (date des dernières ventes de terrain et constructions) et 2010, le cadre architectural et paysagé du site a été préservé. Les anciens terrains qui servaient de golf, dans la partie sud de l'anse, derrière les chalets, sont restés des terrains vierges de construction. Les canaux et ruisseaux qui les traversent sont restés entretenus et gardent une allure de pelouses anglaises.

Par contre, depuis près de 5 ans, un premier chalet a été transformé en résidence principale par son propriétaire. En 2016-2017, un second est devenu la résidence principale, donc à l'année, de son propriétaire. De plus, au printemps de cette année, le premier chalet transformé en résidence principale a été démoli, puis remplacé par une imposante résidence de deux étages et avec solage surélevé. En l'absence de réglementation municipale concernant les sites de villégiature, la municipalité de Beaumont a accordé tous les permis requis. Un premier dommage est fait et les autres propriétaires s'inquiètent de ce qui pourrait maintenant arriver. Des pourparlers sont maintenant entrepris afin que la municipalité se dote d'une réglementation restrictive, non pas pour arrêter l'actuelle construction, mais pour faire en sorte que le caractère patrimonial et les caractéristiques de l'anse soient dorénavant protégés et respectés. Pour l'instant, rien dans la réglementation municipale n'interdit la construction sur les terrains non construits au sud de l'anse. Rien non plus ne restreint la démolition d'un immeuble et la construction d'habitations surdimensionnées par rapport aux autres édifices, ni ayant des caractéristiques architecturales différentes. Et c'est cette situation qui doit être modifiée par la Municipalité de Beaumont.



*Figure 2 Construction de la nouvelle résidence principale (juin 2017)*

## Propositions d'éléments de règlement

À la lecture de ces faits, nous suggérons au Conseil municipal de Beaumont d'utiliser la citation du site de villégiature de l'anse aux Trèfles afin de réglementer les modifications qui pourraient être faites dans le futur dans l'Anse-aux-Trèfles et autres sites de villégiature de la municipalité<sup>3</sup>. Ainsi, à la lumière des caractéristiques et de l'histoire du site, nous vous suggérons les éléments suivants :

- Que les propriétaires de l'Anse-aux-Trèfles collaborent avec la Municipalité de Beaumont afin de documenter l'histoire du site de villégiature de l'anse aux Trèfles
- Que la Municipalité de Beaumont réglemente afin de sauvegarder le caractère historique et patrimonial de l'Anse-aux-Trèfles (site de villégiature de l'anse aux Trèfles)
- Que la Municipalité de Beaumont adopte un PIIA afin de de contrôler les modifications envisagées pour les bâtiments existants mais aussi afin de contrôler les insertions
- Que la réglementation adoptée par la Municipalité de Beaumont mentionne les caractéristiques essentielles à l'unité architecturales des bâtiments : pente des toits, recouvrement, nombre d'étages, etc.
- Que la réglementation adoptée par la municipalité vise à garder l'intégrité des bâtiments datant de la période précédant la Deuxième Guerre mondiale
- Que la réglementation adoptée par la Municipalité de Beaumont reflète sa volonté de sauvegarder l'aspect paysagé de l'anse : constructions sur une seule rangée, respect de la ligne de construction qui suit la forme de l'anse, privilégier l'entretien et la restauration des sentiers de petit gravier, entretien et restauration du muret qui sépare les terrains de la plage, etc.

---

<sup>3</sup> La Municipalité a deux autres sites de villégiature cités dans le Répertoire du patrimoine culturel du Québec, soit le site de villégiature de l'anse à Margot et le site de villégiature de l'anse du moulin



*Figure 3 Vue de la section ouest de l'anse avec au centre le chalet qui sera démoli*

Le site de villégiature de l'anse aux Trèfles est un exemple particulier d'un mode de vie qui est aujourd'hui disparu. Ses chalets, cabines de bain, garages, jardins et autres éléments architecturaux et paysagers démontrent de l'importance et de la naissance de la villégiature dans Beaumont et dans Bellechasse. Pour ces raisons, nous croyons qu'il est nécessaire que la Municipalité de Beaumont s'implique, par sa réglementation, dans la préservation de l'intégrité du site.

Du même coup, nous saluons les efforts fournis par la Municipalité de Beaumont quant à la préservation de son patrimoine ancien. Le classement au printemps de son église paroissiale en est un très bel exemple que nous espérons voir continuer. De cette façon, nous croyons que Beaumont pourrait s'inscrire dans les villages et villes exemplaires quant aux mesures prises afin de sauvegarder le patrimoine.

J.-Louis Vallée, historien

Membre du Comité du patrimoine de la Fédération Histoire Québec